

LE COURONNEMENT

ADRESSE À SA MAJESTÉ LE ROI GEORGE VI

L'honorable RAOUL DANDURAND propose la résolution suivante:

Il est résolu de présenter à Sa Majesté le Roi, à l'occasion de Son couronnement, une humble adresse dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi,
Très Gracieux Souverain,

Nous, les membres du Sénat du Canada, réunis en Parlement, désirons, à l'occasion du couronnement de Votre Majesté, renouveler respectueusement l'assurance de notre loyauté et de notre appui indissolubles, et présenter nos vœux les plus chers pour le règne de Votre Majesté.

Depuis Votre avènement, nous n'avons pas manqué de reconnaître, dans les paroles que Votre Majesté a prononcées en public, l'affirmation des principes d'après lesquels les prérogatives et les pouvoirs administratifs dévolus à Votre personne ne sont exercés qu'en conformité de la loi et de la coutume sanctionnées par l'assentiment général. La justice, la franchise civile et la liberté bien ordonnée, ainsi garanties, constituent un héritage extrêmement précieux. Ces principes vénérables qui pénètrent les rapports réciproques de Vos peuples et de leurs pays nats, ont servi à créer une communauté d'Etats libres, responsables de leurs propres destinées, mais déterminés à conserver leur commun patrimoine comme l'un des trésors de l'humanité. La forme et le caractère solennels du couronnement de Votre Majesté, symbolisant des usages anciens et nouveaux, susciteront, à notre avis, un sens plus vif de l'importance et de la valeur de la Couronne, ce qui resserrera les liens de confiance et d'affection mutuelles entre le Souverain et Ses peuples.

Nous désirons aussi exprimer à Sa Majesté la Reine Elisabeth nos sentiments de loyauté et d'attachement. Nous nous réjouissons de ce que les lourdes responsabilités du Trône sont partagées par celle qui a déjà conquis l'affection de Vos peuples et dont l'exemple favorise l'épanouissement de ces vertus simples et douces qui embellissent le caractère et enrichissent la vie familiale. Cette association, tout en assurant Votre propre bonheur, dotera Votre Majesté d'un ferme appui dans l'accomplissement de Ses fonctions publiques.

Par ces temps agités et incertains, le Trône est demeuré solidement établi sur la volonté du peuple. La Couronne, incarnant l'unité et la libre association des nations de la Communauté britannique, continue de personnifier les principes de gouvernement qu'elles tiennent pour les plus sacrés, ainsi que leur attachement général à l'idéal de liberté et de paix. Nous prions Dieu que, par Sa grâce et sous Sa conduite, les bases du gouvernement constitutionnel demeurent inébranlables et que Votre Majesté reçoive la force et la sagesse voulues pour l'exécution de Sa tâche éminente et ardue.

—Je n'ai rien à ajouter à cette adresse qui exprime toute la pensée et tous les sentiments de ce Parlement qui représente la population du Canada. Je crois qu'elle est une manifestation sincère de nos sentiments de fidélité envers le trône et les institutions qui nous régissent.

Le très honorable M. MEIGHEN: Honorables sénateurs, l'adresse que nous demandons au Sénat d'adopter vient à son heure et elle ne saurait être mieux appropriée à l'occasion du couronnement d'un monarque de cet Empire. A mon humble avis, elle ne saurait contenir rien de plus et son texte est digne et impressionnant. Les citoyens du Canada n'ont certainement pas manqué de remarquer le sens de la responsabilité, le désir de servir et la conception véritable de majesté dont notre nouveau roi a fait preuve depuis qu'il est monté sur le trône. La persévérance dans cette attitude et dans cette preuve de caractère contribuera grandement, à l'instar de la conduite de son père, non seulement à raffermir le trône pour le bien-être des populations, mais aussi à stabiliser l'Empire lui-même. C'est donc pour moi un grand honneur que d'avoir l'occasion d'appuyer la motion.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Honorables sénateur, vous plaît-il d'adopter la présente résolution?

L'honorable M. COTÉ: Avant d'approuver de tout cœur cette résolution, puis-je demander à l'honorable leader du Gouvernement si elle sera exécutée dans les deux langues?

L'honorable M. DANDURAND: On l'a déjà distribuée en français.

L'honorable M. COTÉ: Mais elle sera exécutée dans les deux langues?

L'honorable M. DANDURAND: Oui.

L'honorable M. COTÉ: Merci.

(La résolution est adoptée.)

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, je propose, appuyé par le très honorable M. Meighen:

Qu'il soit résolu que Son Honneur le Président signe ladite adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi au nom du Sénat.

(La motion est adoptée.)

L'honorable M. DUFF: Je propose, honorables sénateurs, que nous nous levions et que nous chantions le premier couplet de l'hymne national.

Quelques honorables SÉNATEURS: Très bien! très bien!

(Les honorables sénateurs se lèvent et chantent l'hymne national.)

AFFAIRES NAVALES

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat ajourné de nouveau sur l'interpellation de l'honorable sénateur Ballantyne:

Qu'il appellera l'attention du Sénat sur l'entraînement des élèves de marine et la fermeture